



Commune de Cap d'Ail

Le 8 juillet 2016

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le 6 juillet à dix huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de M. Xavier BECK, Maire.

Etaient présents : M. CASTEL, Mme ZAMBERNARDI, M. DALMASSO, Mme ELLENA, M. FRASNETTI, Mme LOUVET, M. TRAPHAGEN, Mme ROLAND SOBRA, Adjoints, Mme TARDEIL, MM. FABRE, RIEUX, ANDREO, DESCAMPS, AMBLARD, Mme ZEPPEGNO, MM. DELORENZI, POMMERET, VENANTE, Mmes PERRILLAT CHARLAZ, BOUDABOUS.

Etaient excusés ou absents : Mme PAUL pouvoir à Mme LOUVET, Mme SPAGLI pouvoir à M. BECK, Mme DALLAL pouvoir à M. ANDREO, M. ANGIBAUD pouvoir à M. VENANTE, Mme HERVOUET pouvoir à M. DALMASSO.

Nombre de conseillers : en exercice : 26, présents : 21, votants : 26

Mme ZAMBERNARDI a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

M. le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales puis donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

M. le Maire propose de procéder aux virements de crédits suivants :

- Fonctionnement

Article	Libellé	Fonction	Désignation	dépenses	recettes
7322	Dotation de solidarité communautaire	01	Administration		107 465.00
6188	Autres frais divers	823	Espaces verts	-2 000.00	
60632	Fournitures de petit équipement	823	Espaces verts	2 000.00	
6236	Catalogues et imprimés	023	Communication	-2 000.00	
6188	Autres frais divers	023	Communication	-1 500.00	
6231	Annonces et insertions	023	Communication	3 500.00	
6262	Frais de télécommunications	40	Sports	- 1 600.00	
6251	Voyages et déplacement	40	Sports	- 4 000.00	
6238	Divers	40	Sports	- 1000.00	
6188	Autres frais divers	40	Sports	-4 000.00	
60636	Vêtements de travail	40	Sports	1 700.00	
60622	Carburants	40	Sports	200.00	
61558	Autres biens mobiliers	40	Sports	500.00	
6182	Documentation générale et technique	40	Sports	200.00	
6232	Fêtes et cérémonies	40	Sports	8 000.00	
6161	Multirisques	020	Administration	- 9 628.50	
6162	Assurance obligatoire	020	Administration	9 628.50	
6161	Assurance Multirisques	020	Administration	- 19 000.00	
6168	Autres	020	Administration	19 000.00	
022	Dépenses imprévues	01	Administration	13 983.00	
6261	Frais affranchissement	020	Administration	24 000.00	
61551	Matériel roulant	114	Plages Protection civile	10 000.00	
651	Redevances pour concession, brevet	4142	Plages	39 482.00	
60632	Fournitures de petit équipement	810	Adm. Techniques	20 000.00	

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Mme BOUDABOUS à 18 h 43.

2 – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE, LES BAUX COMMERCIAUX ET LES TERRAINS FAISANT L’OBJET D’AMENAGEMENT COMMERCIAL

M. le Maire expose que les agences immobilières sont trop présentes sur la commune et qu’il est nécessaire de favoriser d’autres types de commerces tels que les commerces de bouche.

A ce titre, les dispositions légales permettent l’instauration d’un droit de préemption sur les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l’objet d’aménagement commercial.

Ainsi, après consultation de la Chambre de Commerce et d’Industrie et de la Chambre des Métiers, la commune a la possibilité de mettre en œuvre cet outil au profit de la restructuration des deux centres urbains de Cap d’Ail, à l’est et à l’ouest de son territoire, dans le cadre d’un périmètre de sauvegarde du commerce et de l’artisanat de proximité.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

3 - CONVENTION D’OCCUPATION PRECAIRE DE TREFONDS

Les travaux de réaménagement de l’entrée ouest de la Principauté de Monaco impliquent l’installation de tirants provisoires, pendant 2 ans, sous l’emprise de la partie est du chemin rural des Salines.

En contrepartie de l’autorisation du Maire pour l’utilisation de ce tréfonds, la Société Immobilière Domaniale de Monaco s’engage à réaliser des travaux d’embellissement et de remise en état du chemin communal et assurera son entretien pour une durée de 99 ans dans le cadre d’une convention.

La délibération est approuvée par 25 voix pour et 1 abstention (M. AMBLARD).

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

La séance est levée à 19 h 01.